



Abandon de chantier - Artisan introuvable

Par **FFGG**, le **30/06/2022** à **17:34**

Bonjour,

Je suis en procès contre un artisan qui a abandonné le chantier dans ma résidence principale. Il devait démolir puis reconstruire mais il s'est arrêté à la démolition. La marchandise qu'il avait entreposé chez moi, il est reparti avec bien entendu en en laissant un peu tout de même.

Le juge ne fait que reporter la date de cloture car l'artisan est introuvable. L'huissier n'a pas pu lui délivrer sa convocation pour le procès.

Je précise qu'il avait mis un faux numéro d'assurance décennale et qu'il utilisait le numéro de siret de sa précédente entreprise en liquidation.

Mon avocate ne sait pas comment cela va finir, est ce que d'après votre expérience je devrais faire appel à un détective privé ou autre pour le retrouver ?

Est ce que le fait que cet artisan soit introuvable, cela lui permettra d'échapper aux sanctions liés à l'abus de confiance et aux dommages qu'il m'a occasionné ?

En vous remerciant,

Cordialement,

Fabien

Par **Supprimé**, le **30/06/2022** à **18:04**

Bonjour,

S'il est introuvable, il est sans doute aussi insolvable... Donc demandez à votre avocat la suite à donner pour limiter les frais de justice : inutile de perdre du temps et de l'argent à courir après un fantôme.

Pour la suite, prenez une entreprise sérieuse.... Vous pouvez vérifier son existence légale, sa solidité financière et son assurance.